

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA LIGUE DE NATATION DE LA REUNION
VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

- **Ouverture de la séance à 18 h 35 à la maison régionale des sports**

M Henri FONTAINE, Président de la Ligue de Natation ouvre la séance.

Appel nominal des clubs

Les clubs représentés : AQUATIC CLUB DE L'EST, ASEC ST PAUL, CN POSSESSION, CN ST JOSEPH, CN ST PIERROIS, CN ST LEU, LES DAUPHINS ST LOUISIENS, LA JEANNE NATATION, MOUFIA AQUATIK, NATATION CLUB ST ANDRE, NATATION ST DENIS REUNION, LES SIRENES DE L'OUEST, SUD SAUVAGE NATATION, SYNCHRO N'OR, VUE BELLE NATATION.

- **Procès-verbal de l'AGE du 30 octobre 2020 (annexe 1)**

Lecture par le président du PV de l'assemblée générale élective du 30 octobre 2020.

Vote du procès-verbal : un contre et une abstention

Voté.

M SAVIGNY souligne que la dernière assemblée générale fut élective et que parmi ces élus certains ont démissionné de leur poste et d'autres de la ligue.

- **Rapport moral (annexe 2)**

Lecture du rapport moral par le président, Henri FONTAINE.

M Marc BERTSCH, élu de la ligue, interpelle le président sur l'incompréhension du choix de l'entraîneur nommé par le président de la ligue sur la mise en place du projet CAF. Sujet, qui a créé des tensions au sein de la ligue.

Henri FONTAINE explique les raisons de son choix après avoir reçu les différents avis des membres pendant et après le conseil d'administration du 31 mai 2021.

Réaction de M. MAZELLIER de l'ASEC St Paul, qui dénonce un manquement selon les statuts.

M. DESIRE du CNSJ réagit sur le comportement des membres de la Ligue et fait lecture d'un courrier signé par certains clubs (*annexe 3*). M DESIRE dénonce le manque de communication, d'actions et une absence de politique.

M GONTHIER du NCSA, rappelle que dans toutes les associations existent des divergences d'opinions entre les membres.

M GOUPIL, vice-président de la ligue, fait un bilan de sa première année de mandat en donnant des explications sur les différentes démissions au sein du comité directeur et propose à l'assemblée générale de révoquer de comité directeur actuel (*annexe 4*).

M DEBAST du CN ST LEU, intervient en suggérant aux personnes mécontentes des décisions prises qu'elles peuvent établir un recours auprès du tribunal administratif afin de contester.

Sur ce, M DEBAST, garde la parole en énonçant que suite à la décision du président de retenir son fils en tant qu'entraîneur du CAF, celui-ci s'est vu malmené par des personnes sans les citer et que certains de ses nageurs se sont faits insultés à la dernière compétition. M DEBAST trouve cela totalement déplorable.

M GONTHIER du NCSA constate que les divergences exposées juste avant au sein du comité directeur concernaient uniquement le CAF et du choix de l'entraîneur.

Toujours sur le CAF, l'ASEC accuse le président d'avoir demandé à la mairie de St Paul la suppression des créneaux du club. Le président, répond, qu'un mail avait été envoyé à la responsable de bassin en indiquant que le projet « CAF ligue » avait été reporté et que les créneaux obtenus par la ligue ne seront pas utilisés comme prévu à la rentrée.

Mme ABEL du NSDR et membre de la ligue, demande au président, pour quelle raison le Caf n'a pas été mis en place vu qu'un entraîneur avait été choisi ?

M BERTSCH, membre de la ligue dénonce une incompétence de la ligue régionale.

M DESIRE du CNSJ déclare ne plus avoir confiance en l'équipe régionale actuelle et qu'il reste toujours dans l'attente de réponse de mail transmis à la ligue.

Vote du rapport moral :

-Contre : 3

-Abstention : 3

Le rapport moral est adopté.

➤ Rapport de trésorerie (*annexe 5*)

La lecture du rapport de trésorerie est faite par le trésorier, M. IDMONT Samuel.

La ligue cette année présente un bilan positif de 2 433,00€.

Le trésorier remercie l'effort des clubs pour la licenciation malgré l'impact de la crise sanitaire encore cette saison.

Pour les compétitions de la saison 2022, les tarifs des frais de dépassement de temps, des forfaits, des pénalités d'officiels resteront inchangés. Les engagements aux challenges avenir (2,00€ par nageur) resteront également inchangés

Pour toutes les autres compétitions, 4,00€ par engagement avec une rétrocession aux clubs concernés en fin de saison.

A noter que la ligue prendra en charge les récompenses des meetings de qualification, les championnats régionaux, la Coupe Jean Chaply et le finale avenir et jeunes.

Vote du rapport de trésorerie :

Abstention : 3

Le rapport de trésorerie est adopté.

➤ Rapport de l'Expert-comptable

M. Vincent MURAT représentant du cabinet d'expert-comptable « Moustafa IBRAHIM » fait la lecture des comptes arrêtés au 31 aout 2021 (*annexe 6*).

Le résultat au 31 aout 2021 dégage un bénéfice de 2 433,00€ contre un bénéfice de 32 559,00€ en 2020. Avec un total des produits d'exploitation de 142 687,00€ et un total de charges d'exploitation de 141 716,00€.

On observe une légère augmentation des charges du fonctionnement liée à l'embauche de l'assistante administrative.

Demande de M SAVIGNY du CNPO et de M GOUPIL de l'ASEC, l'obtention du grand livre. Le président répond que le grand livre comptable peut être consulté sur place sur demande au cabinet d'expert-comptable.

M SAVIGNY du CNPO reproche à l'expert-comptable que les termes employés sur la présentation des comptes ne soient pas assez clairs et facile de compréhension.

M PATCHEZ, le commissaire aux comptes, explique que le plan comptable associatif a été modifié depuis cette année.

➤ Rapport du Commissaire aux comptes (*annexe 7*)

M. Patrick PATCHEZ le commissaire aux comptes, atteste la sincérité des comptes. Et démontre que malgré le fait que la ligue dispose de réserves en banque, la stabilité financière reste fragile car les produits sont insuffisants.

Il faut absolument augmenter les ressources de la ligue. Ce sera la clé de la stabilité financière de la ligue. M PATCHEZ insiste sur le fait que les subventions vont diminuer au fil du temps et qu'il faudra faire attention aux charges fixes du fonctionnement.

M MURAT rappelle les chiffres des trois dernières années afin d'expliquer la nécessité de disposer d'une trésorerie.

M PATCHEZ rappelle qu'une procédure d'alerte allait être lancée suite à la perte financière de l'ERFAN et explique que la situation reste fragile en fonction des décisions.

Mme ABEL du NSDR et membre de la ligue demande si l'embauche de l'assistante administrative n'impacterait pas les finances de la ligue. M MURAT répond qu'il s'agit d'un contrat aidé par l'ANS (fonds de solidarité).

M PATCHEZ rappelle qu'il est présent pour accompagner la ligue dans ses décisions.

Vote de l'approbation des comptes arrêté par le cabinet comptable : voté à l'unanimité.

Vote du rapport du commissaire aux comptes : voté à l'unanimité.

➤ **Budget prévisionnel 2021/2022 (annexe 8)**

Lecture par le trésorier du budget prévisionnel 2021/2022 qui est estimé à hauteur de 298 900€.

Quelques questions sont posées sur les différents postes du budget...

M PATCHEZ souligne qu'il s'agit d'un budget prévisionnel volontariste et il espère que ce budget sera respecté.

Vote du budget prévisionnel 2021/2022 :

Contre : 2

Abstention : 2

Le budget prévisionnel de la saison 2022 de la Ligue régionale est adopté.

Après leurs interventions, M PATCHEZ et M MURAT quittent l'assemblée.

➤ **Rapport d'activités (annexe 9)**

Franck SCHOTT, le CTS, explique qu'il n'est pas salarié de la ligue mais qu'il travaille avec la ligue. N'ayant pas d' élu responsable de la commission sportive, il a établi un rapport d'activité.

Le rapport d'activité est lu par le président.

Malgré une baisse de performance en natation course d'environ 30%, le bilan est satisfaisant sur le plan des résultats aux nationaux.

➤ **Programmation des actions 2022 (annexe 10)**

Lecture des projets d'actions par le président.

M SAVIGNY du CNPO, question sur l'investissement du chronométrage électronique prévu. Réponse apportée par M SCHOTT, l'ARES n'a plus de service de maintenance et il s'agit d'un investissement sur un nouveau dispositif mobile « Quantum ».

M SAVIGNY du CNPO, questionne sur le recrutement d'un agent de développement. M IDMONT, trésorier de la ligue répond qu'effectivement qu'il est prévu sur le long terme de recruter pour aider le CTS dans ses missions et travailler sur les actions de développement de la ligue mais que la saison prochaine servira à rechercher les financements nécessaires pour ce poste. M SAVIGNY demande donc de modifier l'intitulé sur la programmation des actions « Recherche de financement pour le recrutement d'un agent de développement ».

➤ **Election des postes vacants**

Un seul candidat se présente « M DEBAST Pierre » président du club des nageurs de St Leu.

L'assemblée décide de passer au vote du candidat proposé.

CLUBS REPRESENTES	VOIX
Aquatic Club de l'Est	57
Asec St Paul	721
Cercle des Nageurs de St Joseph	305
Cercle des Nageurs St Pierrois	88
Club des Nageurs de la Possession	417
La Jeanne Natation	409
Les Dauphins St Louisiens	207
Les Sirènes de L'Ouest	101
Moufia Aquatik	141
Natation Club St André	175
Natation St Denis Réunion	608
Synchro n'or	150
Vue Belle Natation	241
TOTAL DES VOIX	3 620

Passage de l'urne par Mahdia BENHAMLA, la secrétaire générale de la ligue.

M MAZELLIER de l'ASEC dénonce que le mode de vote n'est pas conforme, vote effectué à la vue de tous.

Décision de redistribuer les bulletins et de recommencer le vote en déposant l'urne au fond de la salle pour que le vote soit vraiment à bulletin secret.

Après le dépôt des bulletins par les représentants de clubs dans l'urne, le dépouillement des bulletins est effectué par Mme MASSOU du CNSP, M GONTHIER du NCSA, M DESIRE du CNSJ et MME ABEL du NSDR.

Nombre de voix obtenu :

Pour : 2 067

Nul : 207

M BEBAST Pierre est élu.

➤ Questions diverses

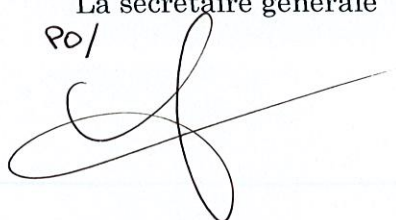
ASEC : Quel avenir pour le CAF? Un budget sera prévu pour les déplacements des nageurs du PSQS. Franck SCHOTT explique les critères d'aides basés sur les résultats et indice de progression avec des frais liés à la préparation physique.

M MAZELLIER annonce que l'ASEC va organiser des stages de performances et à l'intention de convier aux autres clubs qui le souhaitent d'intégrer le groupe de l'ASEC.

L'assemblée est invitée à prendre un pot de l'amitié à la ligue.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire générale

PO/ 

Le président

